

PRÉPAREZ VOS OBSÈQUES
ASSUREZ VOS DERNIÈRES VOLONTÉS

Frais d'obsèques

- Une adhésion sans questionnaire médical
- Un capital garanti versé sous 48 heures
- Une cotisation qui n'augmente pas
- Une couverture pour la vie entière
- Une souscription jusqu'à 84 ans
- Une garantie assistance



EN TOUTE CONFIANCE

Le Contrat Frais d'obsèques*

Il assure vos frais d'obsèques.
Il garantit votre tranquillité et
donne à ceux qui vous entourent
une sécurité financière qui les
aidera à faire face le moment venu.



Vous pouvez adhérer jusqu'à l'âge de 84 ans sans questionnaire médical ni examen de santé !

Vous pouvez souscrire ce contrat jusqu'à l'âge de 84 ans quel que soit votre état de santé. Aucun questionnaire médical ni déclaration de santé ne vous seront demandés.

Votre simple Adhésion suffit à faire courir les garanties.

Un capital garanti versé sous 48 heures exonéré de droits de succession**

Le capital garanti pour couvrir vos frais d'obsèques est **versé sous 48 heures au bénéficiaire de votre choix, sans droits de succession****.

Le bénéficiaire peut être un parent, un ami ou une entreprise de pompes funèbres. C'est vous qui choisissez. Le capital lui sera versé sous 48 heures dès réception de l'ensemble des pièces du dossier.

Votre cotisation n'augmentera jamais quel que soit votre âge ou l'évolution de votre état de santé

Une fois fixée, votre cotisation ne fera l'objet d'aucune réévaluation, elle n'augmentera jamais. Ni votre âge, ni l'évolution de votre état de santé n'auront d'incidence sur son **montant qui est fixé une fois pour toute**.

Une garantie viagère et immédiate en cas de décès par accident

Vous êtes couvert pour votre vie entière. Mais, comme la vie n'est pas un long fleuve tranquille, votre contrat peut aussi s'adapter à vos besoins : vous pouvez le suspendre, l'interrompre... là encore, c'est vous qui décidez.

La garantie joue immédiatement en cas de décès par accident et au terme d'un délai d'attente d'un an en cas de décès par maladie. Vos cotisations sont remboursées à vos ayants droit en cas de décès pendant ce délai d'attente.

Vous choisissez le montant du capital, la durée de cotisation et le rythme des versements

Vous choisissez le montant du capital que vous souhaitez constituer pour financer vos obsèques, entre 1000 € et 10 000 €.

Votre cotisation est **adaptée à vos moyens et à ce que vous souhaitez**.

C'est vous qui décidez combien, quand et comment vous payez.

Les versements peuvent être mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.

Une assistance immédiate pour vos proches, le rapatriement du corps sans franchise kilométrique [Sauf DOM TOM]

Mais que se passe-t-il si le décès survient à l'occasion d'un déplacement ?

Le contrat **Frais d'obsèques** assure le **rapatriement du corps et le retour des bénéficiaires** et/ou de l'accompagnant. Par ailleurs, il garantit des prestations d'**aide à l'organisation des obsèques** et aux démarches administratives, mais aussi des prestations d'aide à domicile...

Il prévoit même un service de garde pour votre animal familier.



SMAM PREVOYANCE EN TOUTE CONFIANCE

Pour toute demande d'information contactez
directement votre conseil :



12, rue du Pont de l'Arche
37550 SAINT-AVERTIN
Tel. 02 47 28 07 07
www.smamprevoyance.fr

